

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2026_040

Membres en exercice : 20

Présents : 14

Votants : 14

Nombre de votes « Pour » : 14

« Contre » : 0

Abstentions : 01

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Christian DELRIEU, Jean-Claude GOUDOUBERT, Eric PICARD, Gilbert JENNY, Bertrand BOUDOU, Patrice GILLET

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Jean Vincent FEIX, Philippe CASTANET, Gaëligue JOS, Jean-Philippe PAGEOT

M. Bertrand BOUDOU ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11 Juin 2026

Objet : Attribution marché à bons de commande « travaux »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical le programme "Travaux de déplacement, renouvellement, divers ou urgents" relatifs aux travaux de faibles ampleurs, non programmés, destinés à répondre aux imprévus et aux urgences (extension, déplacement, renforcement, renouvellement...).

Un accord-cadre à bons de commande relatif à ces travaux avait été conclu avec le groupement solidaire SARL BROUSSE ET FILS - SAUR SAS, sur la période 2024-2026 avec un montant maximum de travaux de 500 000 € HT. Cet accord cadre est arrivé à échéance le 2 avril 2026.

Une consultation a été lancée pour le marché « accord cadre à bons de commande travaux de faible ampleur, destinés à répondre aux imprévus et aux urgences » pour la période 2026-2028.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 23 Avril 2026 à 12 Heures.

M. le Président présente l'offre reçue du Groupement SARL BROUSSE & FILS et SAUR SAS et son analyse.

Date de transmission de l'acte: 25/06/2026
Date de reception de l'AR: 25/06/2026
046-200094647-DE_2026_040-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la majorité des membres :

- attribue au Groupement SARL BROUSSE & FILS et SAUR SAS l'accord cadre travaux pour un montant maximum de 500 000 €uros H.T. sur la période 2026 – 2028.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer le marché et tous documents y afférents.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 25/06/2026
Date de reception de l'AR: 25/06/2026
046-200094647-DE_2026_040-DE
A G E D I